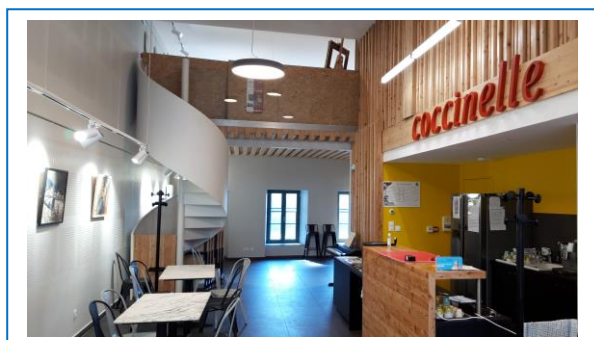


Réhabilitation d'un immeuble vacant en centre-bourg (La Coccinelle) pour la création d'un espace d'animation

Moderniser l'habitabilité des centres-bourgs



Maître d'ouvrage (raison sociale) :
Commune d'Allègre

Localisation

- Nom du GAL : GAL du Velay
- Commune du projet : Commune d'Allègre, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Coût du projet

- Coût global de l'opération : Coût réalisé de 691 702.12 €
- Montant de la subvention LEADER : Aide LEADER de 117 363 € en cofinancement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat (DETR) et la CAPEV

Contact du maître d'ouvrage

- Gilbert MEYSSONIER, Maire
mairie.allegre@wanadoo.fr
04.71.00.71.21
- Association La Coccinelle
Joëlle BOULET, Présidente
06.19.12.84.09
a.coccinelle@orange.fr

Présentation du projet :

La Commune d'Allègre s'articule autour d'un centre-bourg ancien, difficile d'accès et qui connaît le phénomène de vacance. Plusieurs bâtiments sont aujourd'hui inoccupés. Fort de ce constat, la Commune a réalisé une étude de revitalisation en 2015 afin de trouver des solutions concrètes à la vacance. Cette étude a démontré la nécessité d'aménager des lieux de vie dans le bourg ancien de façon à rendre attractif ces espaces. Dans cette optique, la Commune d'Allègre a acquis un immeuble, situé 8, Rue Notre Dame de l'Oratoire, qu'elle a réhabilité en « espace de vie et de culture ». Cet immeuble est dénommé « La Coccinelle » du nom du dernier commerce à l'avoir occupé.

Ce bâtiment pluri-activités permet de proposer divers services à la population d'Allègre :

- Le rez-de-jardin est aménagé en hébergement (résidences d'artisans d'art)
- Le rez-de-chaussée côté rue avec mezzanine est aménagé en un lieu d'animation ou de télétravail
- Le 2^{ème} étage propose un appartement locatif

La gestion des activités commerciales a été confiée à une association locale « La Coccinelle ».

Objectif du projet / Lien avec la stratégie :

Réhabiliter un bâtiment vacant en centre-bourg en créant de nouvelles activités et en impulsant une dynamique associative afin d'améliorer l'attractivité du centre-bourg.

Type d'innovation / exemplarité :

Le projet répond aux attendus du programme puisque ce bâtiment emblématique permet d'enclencher une dynamique de relocalisation des activités en centre-bourg en freinant la consommation foncière.

Réalisations :

Ce projet a permis la création d'une nouvelle association sur la Commune d'Allègre.

Résultats / Valeur ajoutée du projet :

Cette opération permet la réhabilitation d'un bâtiment vacant en centre-bourg et participe à la revitalisation du bourg d'Allègre.

Facteurs clés de l'innovation/exemplarité

- **Freins** : Coût de la réhabilitation (100 fois le prix d'achat du bâtiment par la Mairie)
- **Atouts** : Dynamique associative et construction d'un projet partagé avec les habitants (étude centre-bourg de 2015).

Transférabilité

- **Recommandations** : Importance de la concertation préalable au projet afin de ne pas créer de blocages par les activités concurrentes (commerce de proximité, autres associations).
- **Limites** : Pérennité des activités associatives portées par des bénévoles.